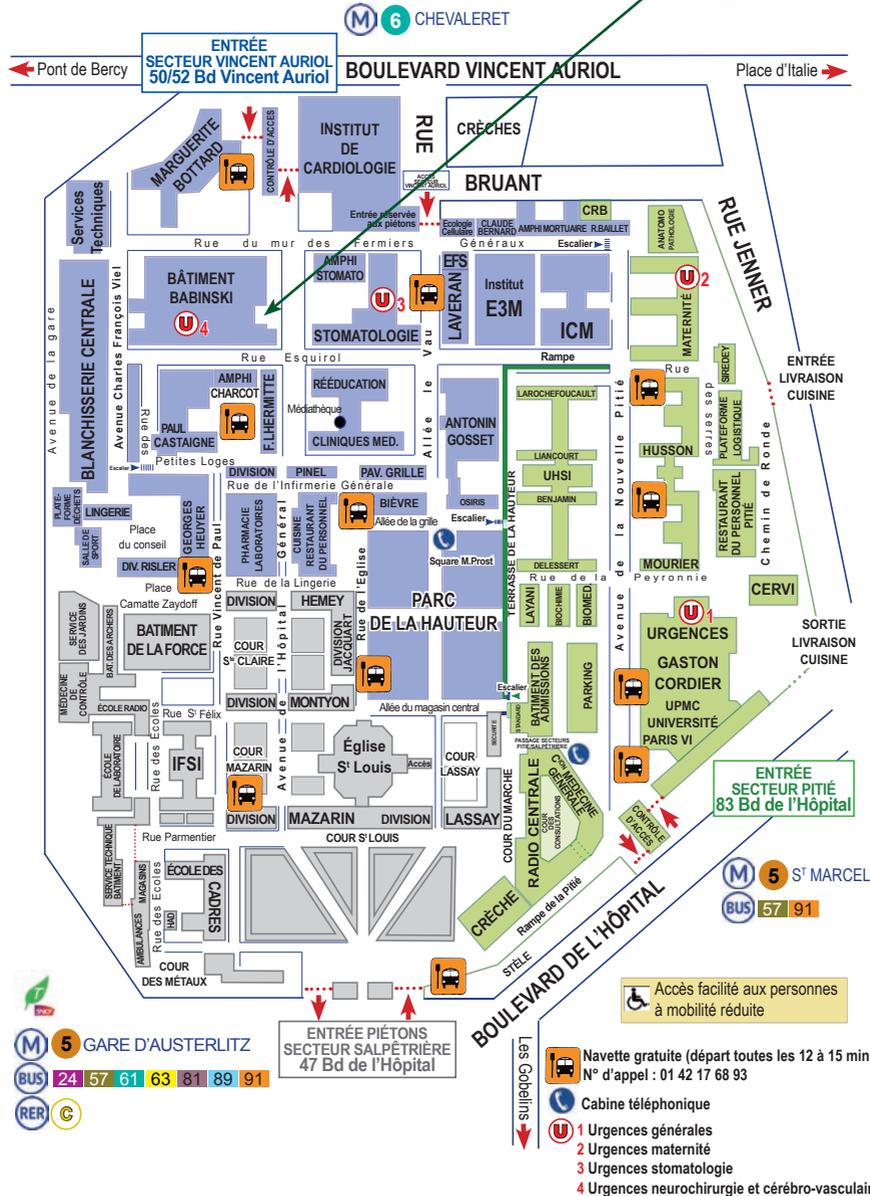
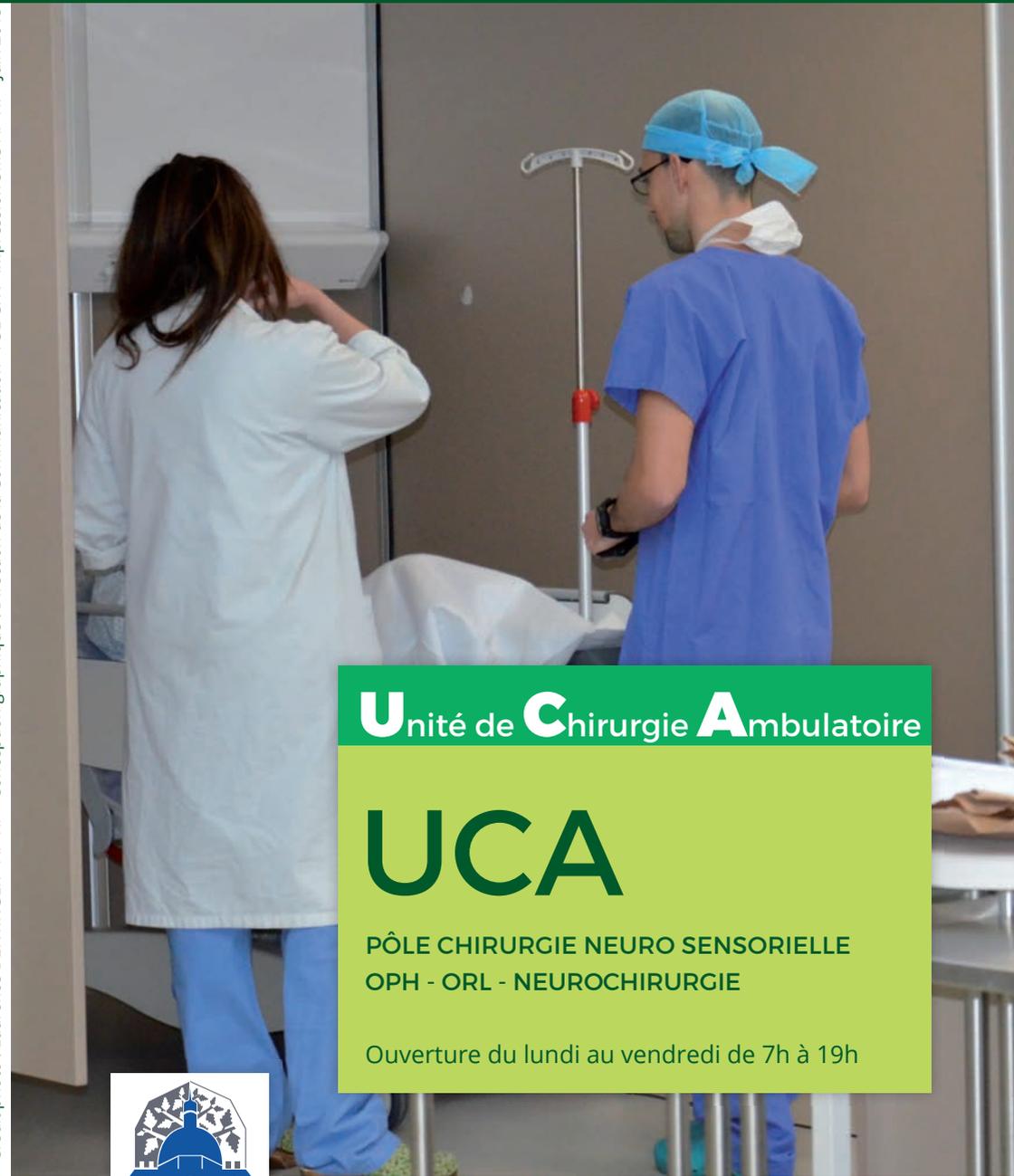


RdC bas (RB) du bâtiment Babinski à droite en sortant des ascenseurs visiteurs

Hôpital Universitaire Pitié Salpêtrière  
47/83 boulevard de l'Hôpital  
75013 Paris CEDEX 13  
01 42 16 31 81



Crédit photo : Laurence DENTINGER - AP-HP - Conception graphique : Direction de la Communication • PSL-CFX • impression SMS AP-HP • Juin 2015



**Unité de Chirurgie Ambulatoire**

# UCA

PÔLE CHIRURGIE NEURO SENSORIELLE  
OPH - ORL - NEUROCHIRURGIE

Ouverture du lundi au vendredi de 7h à 19h



# L'Unité de Chirurgie Ambulatoire (UCA) est une structure d'hospitalisation de moins de 12h, sans hébergement de nuit.

Pour en bénéficier, vous devez répondre à un certain nombre de critères :

- Avoir un accompagnant pour votre sortie et la nuit suivant votre retour à domicile.
- Accéder rapidement à un téléphone.
- Résider à moins d'une heure d'un établissement de santé.

## Prévoyez d'avance l'accompagnant qui viendra vous chercher.

Votre hospitalisation en ambulatoire est confirmée à l'issue de la consultation d'anesthésie.

## AVANT VOTRE HOSPITALISATION EN UCA

L'infirmière de programmation vous confie les documents pour que vous fassiez votre préadmission. Le service des admissions est situé au Rez-de-chaussée haut (RH) du bâtiment Babinski (à côté de la cafétéria) et il est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h30.

L'infirmière vous remet également le formulaire pour désigner, si vous le souhaitez, une personne de confiance.

**Vous êtes attendu en Unité de Chirurgie ambulatoire le**

... / ... / ... à ... h ...

## REPORT OU ANNULATION

**Si vous devez reporter ou annuler votre hospitalisation, merci de prévenir, l'infirmière qui a organisé votre séjour :**

☎ 01 42 16 31 35 pour les patients d'ORL

☎ 01 42 16 32 63 pour les patients d'ophtalmologie

Le jour même, contacter l'accueil l'UCA ☎ 01 42 16 31 81  
ou le poste infirmier ☎ 01 42 16 31 88

L'infirmière de programmation notera le numéro de téléphone sur lequel on pourra vous communiquer les informations la veille de votre intervention.

## SÉJOUR

Votre heure d'arrivée est définie par l'équipe soignante ; elle dépend de l'horaire de programmation du bloc opératoire ou des rendez-vous d'examens. Elle vous sera donnée par téléphone la veille de votre hospitalisation, dans l'après midi. Dans l'unité, les admissions sont échelonnées entre 7h et 14h.

**Il est impératif que votre dossier administratif soit complet le jour de votre hospitalisation.**

Vous devez communiquer les coordonnées de votre accompagnant dès votre arrivée à l'UCA. Les accompagnants ne sont pas admis dans les salles où sont couchés les patients. Ils disposent d'une salle d'attente dans l'Unité, ou d'une cafétéria située au rez-de-chaussée haut (RH) du bâtiment.

## LA SORTIE

Elle est autorisée, après accord du chirurgien et du médecin anesthésiste, obligatoirement sous couvert de la présence d'un accompagnant (un chauffeur de taxi ne peut être considéré comme un accompagnant). L'équipe soignante vous remettra, si nécessaire, ordonnances, arrêt de travail, courriers, rendez-vous... L'heure de la sortie dépend de l'horaire du passage au bloc opératoire et de la surveillance post opératoire. En chirurgie ambulatoire les sorties sont organisées entre 11h et 18h.

L'accompagnant doit être présent à l'heure prévue de la sortie et joignable par l'équipe de l'UCA.

## APRÈS LA SORTIE

Le lendemain de l'intervention, une infirmière de l'unité de chirurgie ambulatoire vous téléphonera à votre domicile dans le cadre du suivi de l'hospitalisation.

Dans certains cas, en Ophtalmologie, vous reviendrez le lendemain voir votre chirurgien en consultation dans l'Unité. Pour les autres spécialités, le rendez-vous remis à votre sortie aura lieu dans l'unité de consultation du service concerné.

